

Conseil Communautaire
Séance du 23 Novembre 2023

Délibération N° 2023 11 092 : Solidarités – Renouveau du Projet éducatif territorial

L'an deux mille vingt-trois, le 23 Novembre à 19 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la salle de réunion du siège situé au 1 place Clémenceau | 72500 Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 16/11/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	29	Pouvoirs	7	Votants	36
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Diego BORDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÈRE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; M. Pascal CHAPEAU suppléant de Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Mme DUCHESNE Sabrina	M. TOURNADRE Philippe
Mme COULONNIER Claire	M. LANGEVIN Dominique
M. GUILLOIS Alain	M. OLIVIER François
Mme REYMOND Marie-France	M. DUTHEIL Michel
M. LECLERC Guy	M. RONCIERE Hervé
M. RICHARD Gérard	Mme GAULTIER Monique
M. MORANCAIS Alain	M. CHIQUET Jean-Michel
Mme DUTERTRE Laure	Absente/Excusée
Mme RAPPART Sabrina	Absente/Excusée
Mme PINCON Fabienne	Absente/Excusée

Secrétaire de séance : Michel Dutheil

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline BOUFFETEAU – Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 28/11/2023

Monsieur le Président expose :

Par délibération n°2019 06 053 du 27 juin 2019, le Projet éducatif territorial de la Communauté de communes Loir Lucé Bercé assorti du Plan Mercredi ont été adoptés.

Ce projet éducatif a fait l'objet d'une prolongation pour l'année scolaire 2022-2023 considérant les difficultés liées à la crise sanitaire.

Le Projet éducatif du territoire mentionné à l'article L551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, et D.512-12 modifié par le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 – article 1 et R.551-13, cadre la démarche permettant aux collectivités de concevoir un parcours éducatif cohérent et de qualité pour chaque enfant fréquentant les structures périscolaires et extrascolaires, dans une continuité des temps éducatifs.

L'élaboration du PEDT permet une réflexion conjointe des professionnels intervenant sur les différents temps de l'enfant, un assouplissement des conditions d'encadrement et un soutien financier renforcé des partenaires institutionnels.

Après une évaluation de l'ancien PEDT/Plan Mercredi ayant mis en valeur les atouts et les limites de ce dernier, le diagnostic de territoire a été réactualisé. L'accent a particulièrement été mis dans ce diagnostic sur les données en matière d'éducation sur le territoire.

La conduite de plusieurs entretiens et échanges ainsi que l'animation du Comité de pilotage ont permis de définir 4 axes stratégiques au sein du PEDT :

1. Renforcer la dynamique de continuité éducative
2. Accompagner l'enfant et le jeune dans son parcours de vie (évolution/épanouissement)
3. Faciliter la place des parents au sein du parcours éducatif de leur enfant
4. Mettre en place une gouvernance locale du projet éducatif

Ces 4 axes stratégiques sont assortis de la définition de grands objectifs et d'un plan d'actions, tous répondant à la charte qualité du plan mercredi à savoir :

- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ;
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants ;
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale.

Le PEDT 2023-2026 s'inscrit dans une pérennisation des acquis tout en prenant en compte les besoins exprimés au cours de la mise en œuvre du précédent PEDT. Ce nouveau PEDT s'appuie sur une construction concertée.

A ce titre un Comité de pilotage a été mis en place. Le Comité de pilotage partenarial du PEDT s'est réuni à de nombreuses reprises au cours de l'année 2023.

Il est constitué des élus communautaires, des techniciens communautaires en charge de la culture et du sport, de représentants de la Caisse d'Allocation Familiale de la Sarthe, des Services départementaux de l'éducation de la jeunesse et du sport, de représentants de l'Éducation Nationale par le biais de l'inspectrice de circonscription, de représentants des Centres sociaux du territoire gestionnaires des accueils de loisirs.

Par ailleurs, le comité de pilotage continuera de se réunir régulièrement afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PEDT et des groupes de travail thématiques seront organisés pour renforcer la dynamique opérationnelle autour de ce projet.

Aujourd'hui, il convient d'approuver un nouveau projet éducatif de territoire (PEDT) labellisé plan mercredi, pour les années 2023 à 2026.

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

- 1.- Valide** le Projet Éducatif de Territoire labellisé Plan Mercredi et ses annexes tel que présenté en annexe de la présente ;
- 2.- Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre du PEDT sur le territoire ;
- 3.- S'engage** à faire respecter les principes de la charte de qualité du Plan Mercredi par les Centres sociaux du territoire.

Adopté avec 2 abstentions.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
M. Michel DUTHEIL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Michel DUTHEIL', written over a horizontal line.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20231123-23_cc11b_0198-DE
en date du 28/11/2023 ; REFERENCE ACTE : 23_cc11b_0198